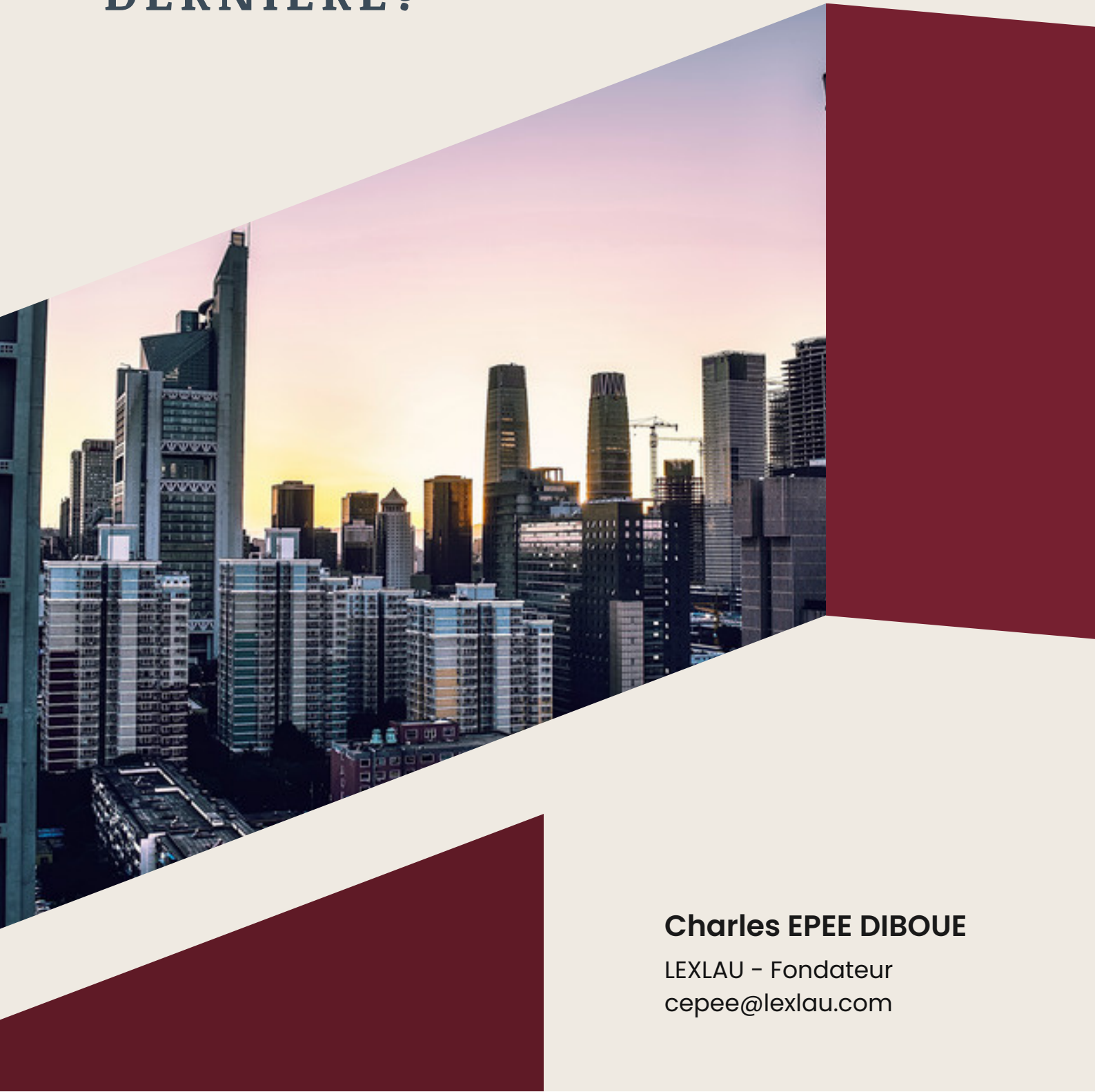


# VISA ETUDIANT POUR LA BELGIQUE

## QUE RETENIR ET COMMENT ÉVITER LES PIÈGES ET DIFFICULTÉS DE L'ANNÉE DERNIÈRE?



**Charles EPEE DIBOUE**

LEXLAU - Fondateur  
[cepee@lexlau.com](mailto:cepee@lexlau.com)



Chers étudiants,  
Chères familles,

Nous tenions à vous exprimer notre profonde gratitude pour votre confiance croissante envers nos services pour vos dossiers de visas étudiants. Votre satisfaction étant notre priorité, et ayant pris en compte vos remarques, pour continuer à améliorer nos services, nous avons le plaisir de vous vous informer que nous avons adopté les mesures suivantes :

- En **matière de disponibilité**, nous avons mis en place un service dédié exclusivement à vos besoins certains jours fixes. Cela nous permettra d'être encore plus réactifs et attentifs à vos demandes.
- Afin de vous offrir une **meilleure visibilité et un suivi plus transparent de l'évolution de votre dossier**, nous sommes heureux de vous informer de la création d'une plateforme en ligne dédiée : **[www.visaetudiant-lexlau.com](http://www.visaetudiant-lexlau.com)**. Vous pourrez ainsi suivre en temps réel l'avancement de votre dossier et obtenir des comptes rendus détaillés.
- Nous avons également **revu nos tarifs pour les rendre encore plus abordables**, dans le but de permettre à un maximum d'étudiants de bénéficier de nos services. Pour les familles démunies, nous ferons preuve de flexibilité en ne facturant que des frais administratifs peu élevés.
- En ce qui concerne **les pays desservis**, nous sommes heureux de vous informer que notre cabinet est désormais **actif en France et au Canada**. Pour les autres pays du monde, nous avons mis en place un réseau d'avocats partenaires à travers notre plateforme **[www.lexlau-visas.com](http://www.lexlau-visas.com)**, afin de vous offrir une assistance complète pour traiter et suivre vos dossiers.
- Enfin, pour simplifier et faciliter vos paiements, nous avons développé des outils de **paiement en ligne sécurisés**, afin que vous puissiez régler vos frais facilement et en toute confiance.

Nous sommes ravis de pouvoir continuer à vous accompagner dans vos démarches de visa étudiant et nous restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions. Encore une fois, merci pour votre confiance et votre fidélité.

**Charles EPEE DIBOUE**  
Fondateur de Lexlau



# Visa étudiant

A l'issue de la saison 2022 des demandes de visa pour la Belgique, beaucoup de frustrations et d'incompréhensions ont émergé.

Il nous paraît dès lors important de clarifier le travail des avocats et les pièges/difficultés sur :

- **les délais de traitement des demandes de visa;**
- l'utilité des **référés judiciaires;**
- les **recours en cas de refus de visa;**
- **les délais de traitement des demandes de visa;**

## 01

### Quelques conseils

Retrouvez nos remarques et conseils pour mieux appréhender votre projet de visa étudiant et éviter certains pièges procéduraux.

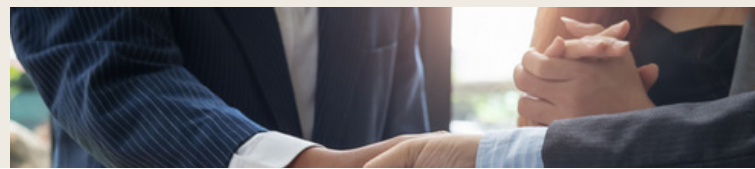
Nos conseils sont abordés sous forme de questions pratiques.





# 02

## Quels sont les délais de traitement des demandes de visa suivants :

- Etudiant inscrit pour participer à un **concours ou examen d'entrée** : *la loi ne prévoit aucun délai ou procédure particulière.*
  - Etudiant inscrit au sein d'un **établissement d'enseignement supérieur reconnu**: *la loi ne prévoit pas de délai minimum mais un délai de traitement maximal de 90 jours.*
  - Etudiant inscrit au sein d'un **établissement d'enseignement supérieur privé** (IHE, IFCAD, ECOLE IT, IEHEEC, UBI, etc) : *la loi ne prévoit aucun délai ou procédure particulière. En pratique, le traitement peut durer jusqu'à 6 mois.*
  - Etudiant inscrit au sein d'un **établissement préparatoire à l'enseignement supérieur** (Saint-Joseph, Saint-Berthuin, Saint-Barthélémy, etc) : *la loi ne prévoit aucun délai ou procédure particulière. En pratique, le traitement peut être aussi long que celui des écoles privées.*
- 



# 03

## Lorsque ma demande traîne, est-ce encore utile de faire un référé judiciaire?

### Oui, à condition de bien s'y préparer.

Le référé judiciaire est la seule procédure qui permette d'obliger l'Etat belge à statuer sur une demande de visa qui traîne (en imposant au besoin un délai pour statuer).

Devant certains juges, **pour gagner son référé**, il ne suffit plus seulement de prouver que l'Etat belge traîne pour traiter votre demande de visa, il y a d'autres preuves à fournir.

En pratique, **les juges regardent si vous avez entamé suffisamment tôt vos démarches et SURTOUT si une démarche n'a pas traîné** et que vous n'êtes pas resté sans rien faire pour faire avancer celle-ci.

### NOS CONSEILS :

- *garder les preuves de TOUTES vos démarches (demande d'inscription à l'Université, prise de rdv chez viabel, Tls, légalisation, prise en charge);*
- *ne restez pas passif (si Viabel ou TLS traîne pour vous donner un rendez-vous nous pouvons les forcer ou les contourner);*
- *si une administration (université, équivalence, viabel, TLS, etc) traîne à vous répondre écrivez lui et ensuite consultez un avocat;*
- *ne traînez pas pour introduire le référé.*



# Recours en cas de refus de visa

# 04



Il existe trois recours

- Recours gracieux
- Recours devant le juge administratif (*le Conseil du contentieux des étrangers*)
- Recours devant le juge judiciaire



## Recours gracieux

### Qui statue?

***Le fonctionnaire***

### Idéal pour?

***Les refus avec une erreur matérielle ou objective.***

### Le délai de la réponse?

***Très rapide selon le fonctionnaire. Entre 24 heures et 15 jours.***

### Que peut-il faire?

***Accorder le visa ou refuser de nouveau.***

## Recours au CCE

### Qui statue?

***Le juge du CCE***

### Idéal pour?

***Toutes les décisions de refus de visa.***

### Le délai de la réponse?

***En moyenne, deux à trois mois.***

### Que peut-il faire?

***Annuler la décision de refus de visa ou refuser d'annuler.***

## Recours au juge

### Qui statue?

***Le juge judiciaire***

### Idéal pour?

***Les étudiants inscrits à***

- Liège
- Namur
- Charleroi (à tester)
- Mons (à tester)

### Que peut-il faire?

***S'il estime que la décision est illégale, obliger l'Etat belge à reprendre une nouvelle décision dans un délai précis.***



# 05



## Peut-on encore introduire les demandes de visa avec une inscription en classe préparatoire?

### Oui... MAIS... ATTENTION

- la demande doit être introduite sur base des articles 9 et 13 de la loi du 15 décembre 1980;
- il faut payer la bonne redevance;
- il faut joindre un dossier démontrant notamment que ce type de formation n'existe pas dans votre pays d'origine;
- il faut rédiger une lettre de motivation





# 06

## Peut-on encore introduire les demandes de visa avec une inscription au sein de IHE?

### Oui... MAIS... ATTENTION

- il est probable que l'Office rejette la demande de visa en motivant que l'école est considérée comme facilitateur de la migration;
- il faudra alors faire un recours au CCE qui va en principe annuler la décision si elle ne repose que sur ce motif.





# Thank You

---

# Let's work Together

---



Belgique - Canada - France -  
Cameroun - Congo RDC

---



[cepee@lexlau.com](mailto:cepee@lexlau.com)

---



[www.lexlau.com](http://www.lexlau.com)

[www.visaetudiant.lexlau.com](http://www.visaetudiant.lexlau.com)

[www.lexlau-visas.com](http://www.lexlau-visas.com)

---



+32483.70.22.04

---